

Ville d'Allauch

Randonnées pédestres Dans les collines de Marcel Pagnol...

Les collines d'Allauch constituent plus des deux tiers du territoire allaudien : Tête Rouge, le Taomé, la Baume Sourne, la Grotte du Grosibou... tous ces sites qui parsèment le massif de Garlaban, Marcel Pagnol les a rendus célèbres dans le monde entier.

Aridité, lumière, roches blanche et rouge confèrent à ces collines un aspect sauvage qui fera rêver les promeneurs. Plusieurs sentiers de randonnées vous sont proposés au départ d'Allauch...



Le Taomé

Circuit pédestre sans accompagnement.

Boucle de 13,4 km au départ du Village, passant par différents lieux de tournage des films de Marcel Pagnol dont la Baume des Pestiférés, le Jas de Baptiste ou encore le Taomé et la Grotte du Grosibou.

- > **Durée** : 4h45
- > **Dénivelé** : 670m
- > **Niveau** : Difficile (ressaut rocheux au Taomé)

La Parloire

Circuit pédestre sans accompagnement.

Boucle de 11,2 km, au départ d'Allauch, quartier La Fève, en passant par le Vallon de l'Oule, le Col de l'Amandier ou encore la Parloire.

- > **Durée** : 3h50
- > **Dénivelé** : 540m
- > **Niveau** : Moyen



Les Grands Ubacs

Circuit pédestre sans accompagnement.

Boucle de 16,2 km au départ du Domaine Départemental de Pichauris, passant par différents lieux comme les ruines du Château de Ners, le Mont du Marseillais et La Plâtrière.

- > **Durée** : 5h
- > **Dénivelé** : 510m
- > **Niveau** : Difficile



Un topo randonnées comprenant 12 propositions de balade dans le massif du Garlaban est en vente à la Maison du Tourisme au prix de 2 euros et un topo randonnées des sentiers pédestres du Massif du Garlaban au prix de 3 euros qui prend la forme d'une carte indéchirable et imperméable.

Envoi possible par courrier (sur paiement anticipé du

topo et des frais de
ports)

Renseignements auprès de la Maison
du Tourisme.

Réglementation Accès aux massifs forestiers

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès aux massifs forestiers est réglementé du 1er juin au 30 septembre par arrêté préfectoral.

Pour votre sécurité, informez-vous chaque jour :

- Appelez le : au 04 91 10 49 20 ou 0811 20 13 13
- Connectez vous sur : www.bouches-du-rhone.gouv.fr ou www.myprovence.fr

Le serveur vocal, l'application et les sites Web sont actualisés chaque jour au plus tard à 18h00 pour le lendemain. Sauf circonstance exceptionnelle, les informations sont valables pour la journée du lendemain.

[> Consultez l'arrêté préfectoral](#)

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX
Maison du Tourisme Louis

Ardissone

Esplanade Frédéric Mistral
13190 Allauch

 04 91 10 49 20

 tourisme@allauch.com

 <http://tourisme.allauch.com>

 **VOIR LA FICHE**

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h